



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

pour diffusion immédiate

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le 12 août 2022

Lutte aux plantes exotiques envahissantes à la tourbière du lac Saint-Joseph

Impliquée depuis plusieurs années dans la conservation et la protection des milieux naturels, la CBJC a entamé cette année un projet de lutte aux plantes exotiques envahissantes (PEE) de grande envergure dans une tourbière à haute valeur écologique située à Fossambault-sur-le-Lac. Les actions encourues se sont révélées nécessaires suite aux constats tirés de la caractérisation du site, réalisée par la CBJC entre 2018 et 2021, dans un objectif de maintien du caractère exceptionnel de ce milieu naturel dans la région de la Capitale-Nationale.

Pour la première année, les interventions se concentreront sur le contrôle de la renouée du Japon et du roseau commun (phragmite). Ces deux espèces forment des colonies denses qui nuisent à la croissance des autres espèces végétales. Cette compétition exercée sur la flore indigène fait en sorte que les milieux qui en sont envahis accusent une baisse de diversité écologique.

La lutte à la renouée du Japon est effectuée par excavation manuelle des plants et des racines. Cette procédure doit être répétée à plusieurs reprises au cours de la saison estivale et des saisons estivales suivantes afin de permettre à la végétation d'origine de reprendre la place qui lui revient.

La tourbière du lac Saint-Joseph, d'une superficie de plus de 72 ha, est située à Fossambault-sur-le-Lac, en bordure du lac du Grand-Héron. En 2018, une étude a permis de recenser plus de 100 plantes, dont une dizaine d'espèces d'arbres, une vingtaine d'arbustes et une soixantaine d'herbacées. Parmi celles-ci, 4 espèces floristiques sont désignées menacées ou vulnérables.

En ce qui concerne le roseau commun, la lutte s'effectue par la combinaison de la fauche des plants suivie de l'installation de bâches épaisses afin d'empêcher la pousse de nouvelles tiges. Lorsque les bâches seront retirées, une plantation d'espèces indigènes à croissance rapide sera effectuée afin de remettre le milieu dans un état naturel. Dans certains secteurs de plus faible densité de roseau, seul un arrachage manuel a été effectué afin de limiter les impacts sur la végétation indigène présente et ainsi, favoriser son déploiement. Dans le même esprit, les espèces ligneuses indigènes présentes ont préalablement été récoltées dans les secteurs voués la fauche afin d'être replantées en périphérie dans le but de conserver le plus possible l'intégrité du milieu. D'autres espèces végétales indigènes seront plantées en périphérie des colonies traitées de manière à constituer une barrière végétale dense et limiter le risque de propagation des PEE.

Ce projet est réalisé par la CBJC grâce à l'appui financier de la Fondation de la faune du Québec, du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques et la ville de Fossambault-sur-le-Lac.

Pour plus de renseignements, vous pouvez visiter le www.cbjc.org ou communiquer avec nous par téléphone au 1-888-875-1120 ou par courriel au info@bjc.org.

Source :
Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)
1-888-875-1120
Courriel: info@cbjc.org

Pour information :

Raphaël Dubé
Responsable du projet
Fondation de la faune du Québec
418 644-7926 #127
raphael.dube@fondationdelafaune.qc.ca

Esther Carle-Pruneau
Responsable de projets
CBJC
418 875-1120
projet-faune@cbjc.org

Partenaires financiers :



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 



Fossambault
SUR-LE-LAC



Affiche de sensibilisation installée en bordure de la tourbière.



L'équipe de la CBJC ensachant le roseau commun qui a été fauché.



Renouée du Japon, une plante exotique envahissante.